

N-A!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°1
DÉC. 2016

ÉDITO

Le Conseil économique social et environnemental régional Nouvelle-Aquitaine est né le 1^{er} janvier 2016 de la fusion des CESER des trois anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. A titre transitoire pour deux ans, 266 membres issus de divers horizons et territoires composent l'assemblée parmi lesquels des responsables d'entreprises, syndicalistes, responsables associatifs, agriculteurs, artisans, universitaires, responsables culturels, représentants des professions libérales ou encore associations de protection de la nature et de l'environnement. Presque un an déjà que nous travaillons ensemble.

Bien plus qu'un simple changement d'échelle territoriale, cette fusion implique une véritable transformation identitaire et culturelle. Depuis leur création, les CESER ont contribué à mettre du liant entre les organisations au niveau territorial et ont participé à la constitution des régions. Aujourd'hui, avec sa connaissance des filières et des territoires, le CESER Nouvelle-Aquitaine peut à nouveau contribuer à "faire région", d'autant que la réforme territoriale a créé des méga-régions, dont la Nouvelle-Aquitaine constituée de territoires très hétérogènes. Après le temps de la découverte et de l'organisation, le CESER est désormais en mesure d'assurer sa mission première : répondre aux demandes du Conseil régional et donner son avis sur les nouvelles orientations et le budget.

Installée en janvier, notre Assemblée a organisé son fonctionnement avec un bureau, onze commissions de travail et une section. En avril, le CESER a adopté son premier avis sur les orientations budgétaires de la nouvelle Région, en mai sur le budget, et en juillet il a apporté une contribution au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Dans chacune de ses contributions, le CESER a mis en avant le rôle de la Région pour l'animation du développement économique et social sur l'ensemble de son territoire et la nécessité d'associer les acteurs de terrain à l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des publics.

De plus, le CESER depuis son installation va à la rencontre des acteurs des différents territoires de la nouvelle région afin de mieux appréhender leurs réalités, questionnements et attentes. Il était temps de le faire savoir. C'est là l'objectif de ce premier numéro de N-A !.

Un N-A ! pour vous interpeller, pour décliner à partir de cette exclamation Notre-Avis et faire ensemble avancer notre région Nouvelle-Aquitaine ! Nous avons encore un an, dans la configuration actuelle, pour échanger avec vous et démontrer la plus-value qu'apporte la société civile dans la construction de la Nouvelle-Aquitaine.

Jean-Pierre Limousin, Président

CONTRIBUTION

Fusion des régions

LA CARTE NOUVELLE-AQUITAINE EN JEU



Les ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes n'en forment désormais qu'une, dénommée Nouvelle-Aquitaine.

Pour anticiper et préparer cette nouvelle donne territoriale, les membres des trois ex-CESER ont croisé leurs regards au cours de rencontres régulières et ont défini leur ambition commune pour cette nouvelle région. Les CESER ont misé sur un développement territorial équilibré, des politiques publiques fondées sur l'équité, la solidarité et la proximité et des gouvernances territoriales renouvées.

La Nouvelle-Aquitaine rassemble des territoires porteurs de dynamiques, d'atouts et d'enjeux très divers. Pour le CESER, l'hétérogénéité des territoires implique de porter une attention particulière à la réduction des déséquilibres et à la mise en cohérence des différents espaces, en s'appuyant sur leur diversité.

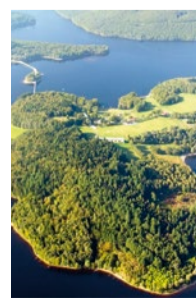
Le développement équilibré de la grande région, notamment sur le plan économique et social, sera étroitement lié au maillage du territoire en termes d'offre de formations et de compétences, d'activités et de services, ainsi que d'accessibilité tant par les infrastructures et l'organisation des transports que par la couverture numérique. Un tel développement doit aller de pair avec un réseau « métropole, villes, bourgs ruraux » porteur d'indispensables complémentarités.

La protection de l'environnement, la préservation des continuités écologiques, l'usage durable des ressources, la lutte contre le changement climatique, la transition vers une économie à faible émission de carbone, constituent des enjeux essentiels, dans une région particulièrement vulnérable face au changement climatique et aux risques naturels. Des actions incitatives (soutien à la recherche sur les énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, soutien des actions engagées pour l'économie circulaire) et des politiques volontaristes en matière de mobilité durable sont indispensables.

Il appartient aux acteurs publics, politiques, économiques et sociaux, de créer les conditions et de privilégier des modalités de gouvernance favorables à la réussite de ce projet. /..

SON

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
266 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 147 ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



Sommaire Lettre N°1

| | |
|----------------------------|-----|
| Édito | P.1 |
| Fusion des régions | P.1 |
| Démographie, emploi... | P.2 |
| SRDEII | P.3 |
| Autonomie des jeunes | P.3 |
| Service public de l'emploi | P.4 |

.../. (suite de la page 1) L'association concrète des acteurs et des populations au changement est essentielle face à une réforme rapide et méconnue. Leur information et leur implication dans la co-construction des politiques de la Région sont des moyens de développer le sentiment

d'appartenance à cette nouvelle entité. Le document "Enjeux et orientations stratégiques" constitue le premier texte commun adopté par le CESER Nouvelle-Aquitaine dans l'objectif d'alimenter les réflexions et les avis sur la stratégie et les politiques régionales.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse :

<http://ceser-alpc.fr/enjeux-orientations-strategiques-nouvelle-region-2015-2020>



La Nouvelle-Aquitaine couvre un territoire de 84 100 km² (la superficie de l'Autriche), la plus vaste région de France, peuplée de 5,9 millions d'habitants, l'équivalent du Danemark. Cette nouvelle région doit s'organiser autour d'une métropole bordelaise rassemblant sur son aire urbaine plus d'1,1 million d'habitants, d'un ensemble de dix villes dont l'aire urbaine dépasse les 100 000 habitants et d'un réseau de petites villes et bourgs ruraux.

- PIB régional (en milliards d'euros) : 157, soit 7,5% du PIB de la France.
- Première région française et troisième région européenne en surface agricole (4,2 millions d'hectares) et première région forestière sur le plan national (3 millions d'hectares de surfaces boisées).
- Des filières d'excellence sur le plan industriel : aéronautique-spatiale, pharmaceutique - para-chimique, agroalimentaire, manufacturière de luxe, touristique...
- 400 000 établissements artisanaux, commerciaux et industriels.
- Première région «patrimoniale» (hors Île-de-France).

ACTU

HABITER LA NOUVELLE-AQUITAINE EN CITOYENS : THÈME DU PREMIER COLLOQUE DU CESER



Expression(S)

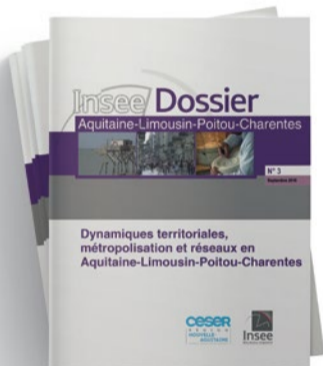
Le premier colloque du CESER Nouvelle-Aquitaine s'est tenu le 30 novembre dernier. Le thème choisi "Habiter la Nouvelle-Aquitaine en citoyens" a permis d'aborder de manière transversale les enjeux liés au territoire, à la citoyenneté, à l'économie et au développement durable après la fusion des Régions. Des ateliers thématiques et l'intervention de Jean VIARD, grand témoin de cette édition, docteur en sociologie et directeur de recherches CNRS au centre de recherches politiques de l'Institut d'études politiques, ayant notamment travaillé sur les temps sociaux et les rapports espace/politique, ont rythmé cette journée. Les Actes de ce colloque seront prochainement disponibles.



DOSSIER

Démographie, emploi, aménagement du territoire

UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DES TERRITOIRES AVEC UN LITTORAL TOUJOURS ATTRACTIF



La direction régionale de l'INSEE et le CESER ont récemment présenté l'étude « dynamiques territoriales, métropolisation et réseaux en Nouvelle-Aquitaine » visant d'une part, à montrer les dynamiques de population et d'emploi sur le territoire et, d'autre part, à analyser les effets positifs et négatifs de ces phénomènes.

La région Nouvelle-Aquitaine compte 5,8 millions d'habitants, elle a gagné 1,1 million d'habitants depuis 1968. Cette croissance de la population est due au solde migratoire positif, soit un excédent des arrivées dans la région par rapport aux départs, et ce, depuis de nombreuses années. L'aire urbaine de Bordeaux concentre désormais 20 % de la population régionale. Si elle enregistre 33 % d'habitants supplémentaires sur la période 1968-2012, un phénomène récent

apparaît : la baisse de l'attractivité de certaines aires urbaines, y compris parmi les grandes. En parallèle, la zone littorale conforte son attractivité tandis que de nombreuses communes rurales cessent de perdre de la population.

L'attractivité de la région s'accompagne de phénomènes d'étalement urbain plus prononcés que ce qui est observé dans les autres régions et engendre des conséquences sur les espaces naturels : les surfaces artificialisées, qui se développent au détriment des terres agricoles, progressent à un rythme supérieur à celui observé ailleurs en province. Autre conséquence de ces phénomènes, les trajets domicile-travail s'allongent, et encore plus fortement dans les pôles urbains de petite et moyenne taille.



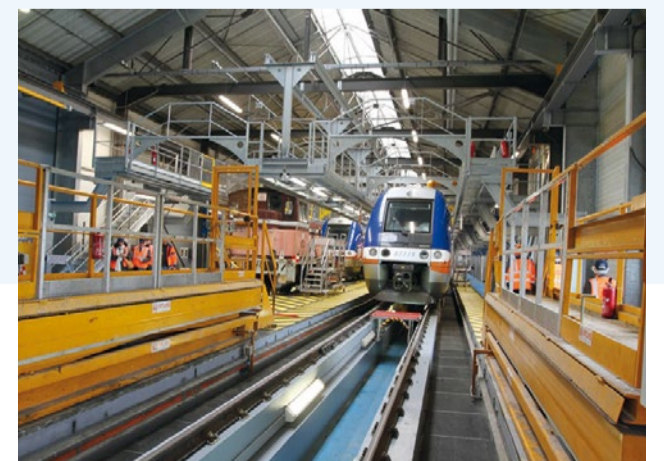
Depuis trente ans, en Nouvelle-Aquitaine, les emplois des fonctions métropolitaines (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs) ont progressé à un rythme plus soutenu que l'emploi total. Dans les zones d'emploi de Niort, Bordeaux, Pau mais aussi La Rochelle, Poitiers, Bayonne et Agen, leur part dans l'emploi total est supérieure à la moyenne régionale. Au-delà de la métropole de Bordeaux et des grandes villes, d'autres territoires plus excentrés présentent des signes de métropolisation, notamment par la concentration de fonctions métropolitaines ou par leur dynamique d'emploi.

L'hétérogénéité de l'évolution des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, tant au plan démographique qu'à celui de l'emploi montre que les dynamiques ne dépendent pas uniquement de la taille des métropoles et pôles urbains qui animent ces territoires. Ces évolutions font apparaître des déséquilibres dessinant des enjeux pour l'action publique que ce soit en matière d'urbanisme, d'équipements et infrastructures ou en matière d'animation économique et de formation.

ACTU

FAIRE TERRITOIRE(S) NOUVELLE-AQUITAINE

Le Conseil Économique Social et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine s'emploie depuis son installation en janvier 2016, à aller à la rencontre des acteurs des différents territoires de la nouvelle région. Des réunions de travail et d'échanges ont ainsi été organisées à Aubusson, à la veille de l'ouverture de la cité internationale de la tapisserie, au Château d'Oléron pour rencontrer les conchyliculteurs, à Lacq sur les enjeux passés et actuels liés à la reconversion et à la vitalisation du bassin industriel, au Technicentre Charentes-Périgord à Saintes sur la maintenance des TER...



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse :

<http://ceser-alpc.fr/rapport-insee-ceser-dynamiques-territoriales-septembre-2016/>

POUR UN DÉVELOPPEMENT INNOVANT, DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE DE LA RÉGION



L'élaboration du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) fait l'objet d'une concertation lancée par le Conseil régional. Dans ce cadre, le CESER a adopté le 5 juillet 2016 une contribution spécifique adressée au président du Conseil régional et aux différents acteurs institutionnels de la Nouvelle-Aquitaine.

Le SRDEII : premier document stratégique défini à l'échelle de la nouvelle Région

Avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Région devient la collectivité responsable de la définition des orientations économiques sur son territoire. Cette responsabilité se traduit par l'élaboration de ce nouveau schéma (en concertation avec les Métropoles et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui organise la complémentarité des interventions entre les collectivités territoriales, désormais dans l'obligation de coordonner leurs actions de soutien à l'économie régionale.

Une nécessaire anticipation et un accompagnement des mutations en cours

Pour le CESER, l'enjeu principal et commun pour l'ensemble des filières économiques est leur adaptation au changement de modèle induit notamment, par le numérique. L'animation des filières doit intégrer à la fois la maturité de la filière considérée et son périmètre de déploiement, qu'il soit international, national ou régional voire local. L'enjeu est d'anticiper et d'accompagner les mutations en cours, tout particulièrement celles qui touchent les hommes et les femmes dans les nouvelles formes de travail en visant la réduction des inégalités et des exclusions. La diffusion numérique doit se faire au bénéfice des habitants sur l'ensemble des villes et des territoires avec la création, par exemple d'espaces publics dédiés aux expérimentations contribuant d'une part à améliorer les relations citoyen-décideur et d'autre part les mobilités des personnes et des marchandises.

L'attractivité et l'export : une question d'image

Pour relever l'enjeu de l'internationalisation, des exportations, de l'attractivité et le développement du tourisme, la mobilisation des réseaux existants à l'export doit être amplifiée et diversifiée. L'utilisation de l'image touristique internationale doit être mobilisée pour conforter l'attractivité régionale ; le développement du tourisme doit être couplé aux domaines d'excellence identifiés dans la région. Le CESER souhaite une région d'innovation dans tous les domaines, articulée à la fois sur l'homme au cœur de l'innovation et sur l'excellence de l'innovation technologique qui doit l'accompagner. Ces deux enjeux doivent s'appuyer sur une meilleure visibilité et une montée en compétence de l'écosystème de l'innovation qui les accompagne. Un volet de coopération transfrontalière est indispensable pour le SRDEII qui peut s'appuyer sur les projets existants.

Une nécessaire évolution culturelle de l'écosystème productif

Le CESER appelle à une évolution culturelle de "l'écosystème productif" favorisant les partages d'expériences, les coopérations, pour diffuser et faciliter les adaptations et les changements. Il s'agit aussi de maîtriser les technologies clés en s'inscrivant dans le développement de l'économie circulaire et de "l'entreprise verte", et dans l'usine 4.0. Les projets qui favorisent les communautés de territoires doivent être encouragés, en s'appuyant à la fois sur "l'économie productive" et sur "l'économie présente" et en mettant en place un service d'intelligence économique. L'économie sociale et solidaire et les associations ont un rôle déterminant. L'enjeu sera d'améliorer l'insertion des personnes vers l'emploi, de garantir l'accès de tous à des qualifications, de déployer un service public régional de l'orientation, de favoriser la création et la structuration de Tiers-lieux...

Le CESER insiste particulièrement sur l'évaluation des politiques qui découleront du SRDEII, et souhaite pouvoir assumer, dès l'amont, son rôle réaffirmé par la loi NOTRe, en participant à la construction des indicateurs et au processus d'évaluation lui-même. Il exprime également des attentes sur le conditionnement des aides au respect des principes en matière d'environnementale et sociale. La concrétisation du schéma passera par les financements à mobiliser pour lesquels les annonces d'appui de l'Etat devront être confirmées à la hauteur des enjeux du transfert de compétences.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/contribution-ceser-srdeii-5-juillet-2016>

DES DISPOSITIFS PERTINENTS ET DES QUESTIONS

Aides scolaires, préparation au permis de conduire, caisse d'avance du premier loyer, service civique... Dans le cadre de la création d'un Pack Autonomie Jeunesse « Nouvelles Chances-Nouvelles Initiatives », le CESER a présenté son avis sur les mesures régionales visant à renforcer l'autonomie des jeunes.

La rentrée scolaire 2017/2018 en ligne de mire

Dans un contexte contraint (notamment sur les plans réglementaire et budgétaire), le CESER mesure la difficulté pour le Conseil régional d'harmoniser les mesures des trois ex-régions en matière d'aides à la scolarité destinée aux lycéens. Pour la rentrée 2017/2018, il souhaite être associé à la définition des nouvelles modalités d'attribution de ces aides. Il préconise que les trois modes d'attribution existants soit évalués dans l'objectif de rechercher le meilleur service pour les familles néo-aquitaines. L'Assemblée sera vigilante à la réelle utilisation de ces aides pour l'achat de manuels scolaires. Elle sera par ailleurs attentive à la question de l'évolution numérique de ces supports et s'interroge sur les futurs choix de la Région en la matière (ordinateurs, tablettes, logiciels "open source"...). Quant à l'aide qui concerne les achats des premiers équipements, réservée aux jeunes en première année de formation professionnelle, le CESER note qu'elle exclut de fait certains élèves dont la formation nécessite pourtant des équipements. Il pose également la question de leur renouvellement.

Préparer les jeunes au permis B : oui ! Mais quel impact sur le budget régional ?

L'élargissement de l'aide à la préparation du permis de conduire B aux trois ex-régions est une mesure dont l'Assemblée se félicite. Elle soulève toutefois la question de la maîtrise de l'impact sur le budget de la collectivité d'une telle généralisation, compte tenu du nombre important de jeunes éligibles. Le CESER souligne également que cette aide à la préparation du permis de conduire ne résout pas à elle seule la problématique de la mobilité des jeunes. Il suggère de s'inspirer d'initiatives existantes telles que les "garages solidaires". Le CESER se fait enfin l'écho d'un déficit d'information de ce dispositif à destination des auto-écoles et rappelle l'importance d'une large diffusion de son existence auprès des jeunes concernés via notamment les réseaux d'information jeunesse.

Caisse d'avance du premier loyer : une avancée réelle mais insuffisante



Rentrée 2016
340 000 élèves et étudiants
36 000 apprentis
Budget logement supérieur à 400 € pour plus de la moitié des jeunes

Dans un contexte marqué par la précarité et la crise économique, l'initiative du Conseil régional de créer à titre expérimental (sur une année) une caisse d'avance du premier loyer pour des jeunes en formation ou en mobilité constitue une aide appréciable pour ceux, aux ressources modestes, n'ayant pu accéder au logement aidé faute de place. Le CESER s'interroge toutefois sur certains aspects du dispositif : la base de calcul du montant des aides, les critères retenus pour procéder au choix du prestataire désigné pour la gestion du dispositif, et enfin l'objectif quantitatif modeste visé (une centaine de jeunes) compte tenu de l'estimation des jeunes potentiellement concernés. Pour le CESER, ce dispositif doit donc être soutenu mais il ne constitue pas une solution durable au problème du mal logement des jeunes. Ainsi, il suggère l'élaboration d'un plan régional pour le logement des jeunes, regroupant les aides déjà existantes dans ce domaine, et associant les services de l'État, les autres collectivités concernées en s'appuyant sur la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et sur le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Service civique : une approbation et des suggestions

Le service civique universel connaît une montée en puissance importante. Le Conseil régional veut accompagner ce dispositif par la signature d'un protocole d'accord avec l'Agence Nationale du Service Civique (ASC). Le CESER approuve cette démarche et souhaite dans le même temps interpellier l'exécutif régional sur plusieurs points. Il rappelle tout d'abord que le service civique est avant tout un engagement citoyen vecteur d'expériences pour les jeunes tout en servant des causes d'intérêt général. L'Assemblée met en garde contre une éventuelle confusion entre l'esprit de ce dispositif ne relevant pas du droit du travail, et une logique de substitution de postes salariés. Le CESER souhaite également que les jeunes en service civique, au même titre que ceux en formation ou en insertion, puissent avoir les mêmes facilités d'accès aux loisirs et à la culture, et qu'un bilan de santé soit proposé. Dans le cadre de ce protocole, une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de décrochage ; la question des moyens qui seront dédiés aux acteurs en charge d'accompagner ces publics est posée. Sur les modalités d'organisation prévues dans ce protocole, elle attire l'attention sur la nécessité de préciser les différents interlocuteurs sur le terrain. Le CESER insiste également sur la nécessité et l'importance d'un accompagnement de la fonction de tutorat, et invite le Conseil régional à compléter son accompagnement de formation des bénévoles associatifs. Enfin, le CESER souhaite que soient précisées l'organisation et les missions de l'Institut de l'Engagement du Grand Sud-Ouest et déplore l'esprit de compétition qui conditionne l'accès aux services de cet institut.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/autonomie-des-jeunes/>

LE CESER DEMANDE UNE VÉRITABLE STRATÉGIE RÉGIONALE

Le Conseil régional propose d'expérimenter la délégation de compétence afin d'assumer la coordination des différents intervenants du Service Public de l'Emploi (SPE) hors Pôle Emploi et la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences. Cette possibilité lui est offerte dans le cadre de la loi NOTRe d'août 2015.



Au vu des enjeux, le CESER a regretté l'absence d'une vision stratégique dans la communication et d'un diagnostic fondant la volonté de changement de la Région. Pour les représentants socioprofessionnels, les mutations rapides du marché de l'emploi entraînent une évolution des modes de recherche d'emploi, ce qui devrait conduire à questionner les pratiques, les contraintes et les moyens octroyés aux opérateurs du SPE.

Cette expérimentation doit être partagée et suivie pour éviter les écueils d'une régionalisation du Service Public de l'Emploi, en particulier la création de disparités entre les citoyens. La coordination des différents acteurs de l'accompagnement doit tendre à éviter toute forme de mise en concurrence des différents réseaux locaux (missions locales, Cap Emploi, Maisons de l'emploi, PLIE...). Il convient aussi de renforcer les relations entre les acteurs de l'accompagnement et les entreprises. Le CESER préconise la consolidation du tissu d'acteurs implantés et reconnus sur le terrain pour une amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de services rendus aux usagers.

L'Assemblée portera une attention particulière aux critères d'évaluation et au suivi apportés par la collectivité régionale, compte-tenu notamment du renforcement de la compétence des CESER en terme de contribution à l'évaluation des politiques publiques reconnue par la loi NOTRe.



Ce document est téléchargeable sur notre site à l'adresse : <http://ceser-alpc.fr/nos-avis-dautomme>

LE CESER AVEC LES JEUNES QUI S'ENGAGENT !

Depuis 10 ans, la Ligue Aquitaine de l'Enseignement organise l'évènement les « Jeunes Aquitains s'Engagent » dans le but de créer du dialogue entre les jeunes et les acteurs des politiques publiques, et de recueillir et porter la parole des jeunes. Les participants sont invités à travailler sur des problématiques liées à la société d'aujourd'hui et de demain, et à formuler des propositions écrites et artistiques à destination des élus.

Convié à cette manifestation, le CESER a présenté sa mission consultative et son rôle de représentation de la société civile organisée auprès d'une cinquantaine de jeunes bénévoles issus des cinq départements de l'ex-Aquitaine. Les échanges ont également porté sur différentes problématiques et enjeux liés à la citoyenneté, à l'économie, à la formation, à l'environnement ou encore à la culture. Un document qui rassemblera les propositions des jeunes participants est en cours d'élaboration.



NA!

A-Nous ! Mais aussi A Vous !

Les différents numéros de **NA!** la Lettre du CESER Nouvelle-Aquitaine, déclineront l'abréviation **NA** dans les titres des différents articles en fonction des thèmes abordés.

Et vous, comment déclinez-vous NA ?

Partagez vos idées par simple mail à contact@ceser-alpc.fr

ISSN : en cours
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication :
Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle
communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : PG Edition

Crédits photos : Günther Vicente / Cyril Pagès /
Région Nouvelle-Aquitaine, inventaire général
du patrimoine culturel - Gilles Beauvarlet /
Technicentre industriel Charentes Périgord /
Pôle emploi / CESER de l'Atlantique / Ligue de
l'enseignement Aquitaine / Photothèques du
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine - sites de
Bordeaux, Limoges et Poitiers

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bd de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-alpc.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

ACTUS

DES MEMBRES DU CESER AUX JEUX PARALYMPIQUES DE RIO



Le CESER Nouvelle-Aquitaine compte parmi ses conseillers des athlètes de haut niveau qui ont participé aux Jeux paralympiques 2016 à Rio.

Perle BOUGE, personnalité qualifiée au CESER, a remporté la médaille de bronze en Finale A du TAMix2x Aviron avec son partenaire Stéphane TARDIEU. Perle BOUGE, rameuse handisport de l'Aviron Bayonnais avait déjà obtenu le titre de vice-championne paralympique à Londres en 2012 et a été sacrée quatre fois vice-championne du monde dans cette même discipline. Elle a été nommée par le Préfet de région « personnalité qualifiée » au sein du CESER en 2013 avec l'ambition affichée d'apporter un

regard neuf sur le sport de haut niveau mais aussi sur le handicap « ... la question de l'accessibilité se pose aussi aux personnes âgées ou aux femmes enceintes. La question qui m'importe est d'imaginer les meilleures solutions pour vivre ensemble quelles que soient nos différences ».

Michel TERREFOND, représentant le Comité Régional Olympique et Sportif Limousin au sein du CESER est quant à lui directeur sportif de l'équipe de France de rugby-fauteuil. Il est en charge du développement de la discipline en France et à Londres. Pour Michel TERREFOND, « dans ce sport passionnant, mélange de stratégie et de contact, je retrouve ce qui constitue ma quête : la règle des trois « P » : plaisir, partage, passion ». L'équipe de France de rugby handisport est une toute jeune équipe ; elle n'existe que depuis 4 ans alors que d'autres nations sont en compétition depuis les années 70.

LES CESER DE L'ATLANTIQUE SE MOBILISENT POUR LE CLIMAT !



Climat, eau, déchets, économie circulaire, transition énergétique et sociétale, développement durable... autant de sujets sur lesquels les CESER se mobilisent en région, à la demande des Conseils régionaux mais aussi de leur propre initiative.

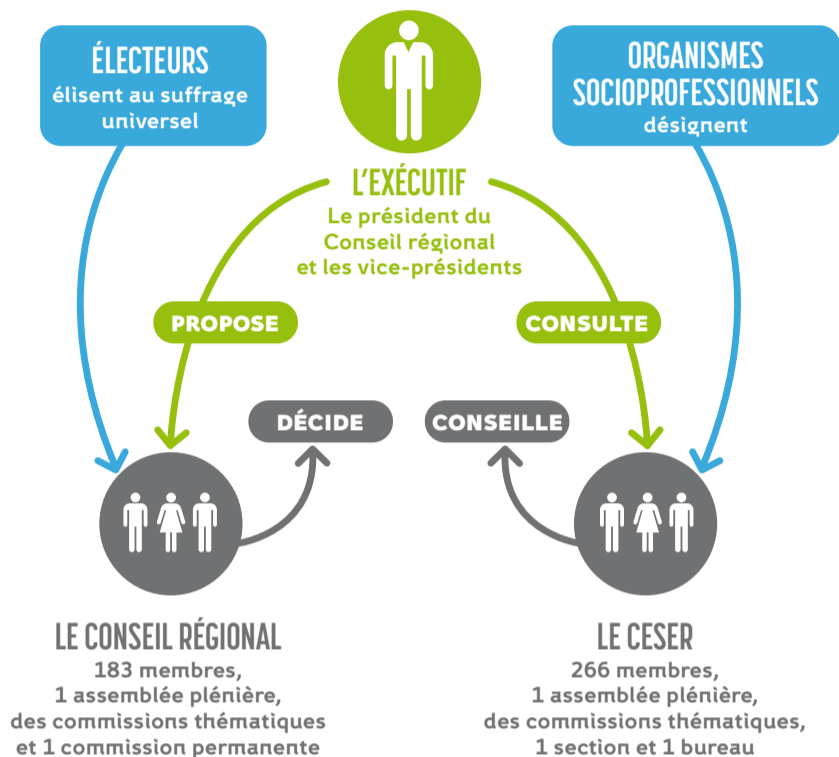
Depuis plus de quinze ans, les CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine agissent ensemble pour promouvoir leurs régions, à l'échelle nationale, en Europe et dans le cadre de l'Arc Atlantique. Leurs préoccupations communes se traduisent par des avis et des études réalisées dans le cadre de l'Association « CESER de l'Atlantique ». Ils ont ainsi mutualisé leurs réflexions et adopté des propositions communes sur les risques naturels littoraux, susceptibles de s'aggraver avec le changement climatique. Les CESER de l'Atlantique ont choisi de valoriser collectivement leurs travaux dans le cadre du sommet mondial des acteurs du climat « Climate Chance ». Ce sommet est le rendez-vous des acteurs non-étatiques engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique dont la première édition s'est tenue à Nantes en septembre dernier.

NA!

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

LA LETTRE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

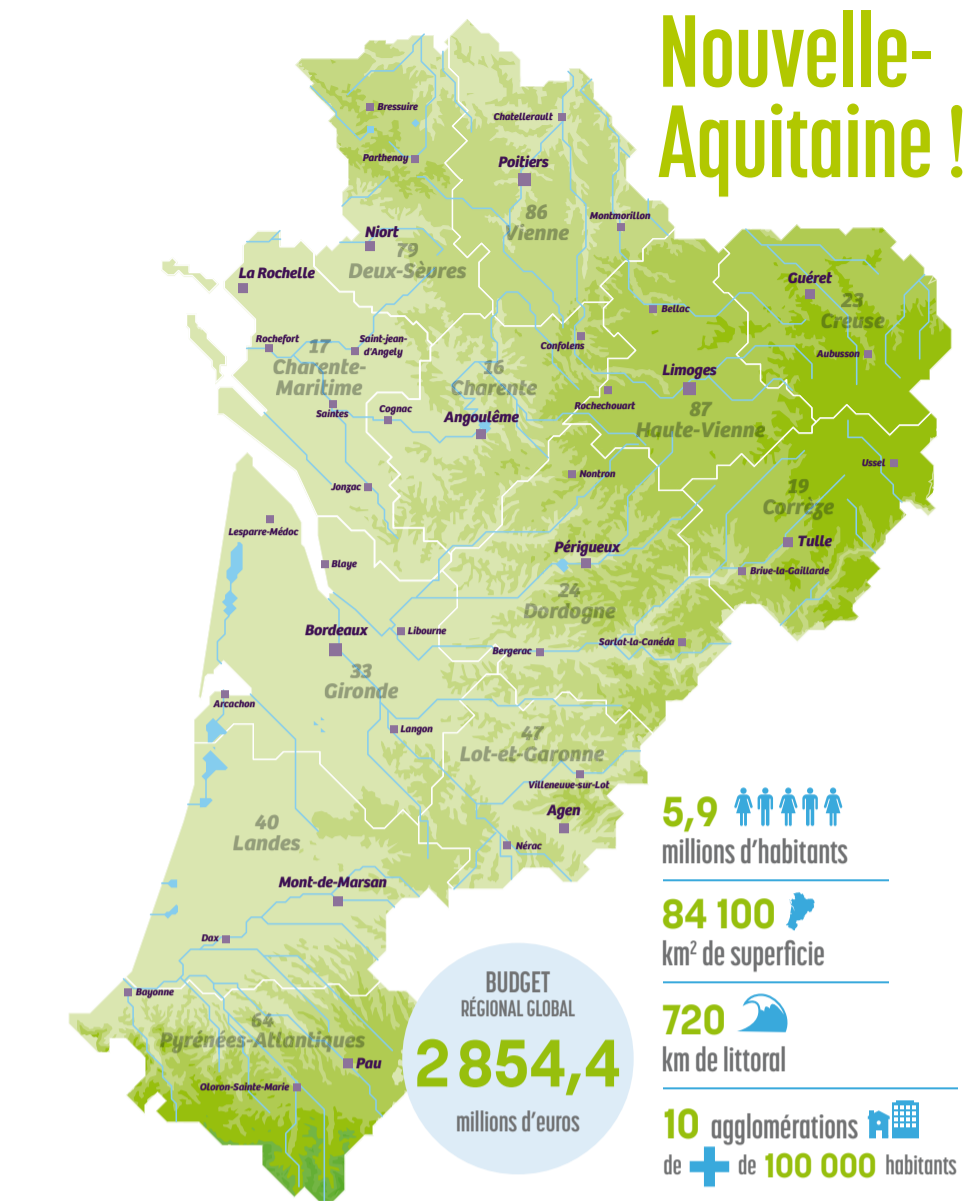
L'organisation de la Région



L'assemblée consultative de la Région

Le Conseil Economique, Social et Environnemental représente la société civile régionale organisée. Composé des organisations socioprofessionnelles représentatives au niveau régional, le CESER, seconde assemblée de la Région, a un rôle consultatif auprès du Conseil régional. Les deux assemblées constituent l'institution « Région ».

Force de propositions, incubateur d'idées, lieu de concertation, d'expertise collective et de recherche de convergence, le CESER apporte des avis au Conseil régional sur tout sujet relevant de ses compétences. Ses missions sont fixées réglementairement (lois et codes) : il examine, avant que le Conseil régional n'en délibère, le budget à toutes ses étapes et les différents documents de planification.



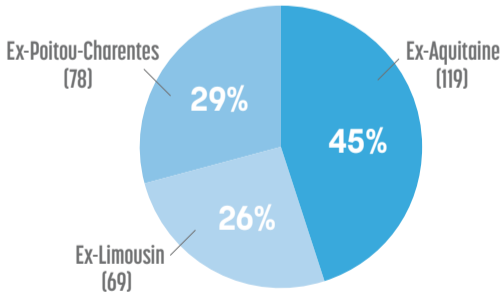
les compétences de la grande région

- Transport
- Enseignement Lycées
- Formation professionnelle
- Gestion des fonds européens
- Économie
- Aménagement du territoire
- Tourisme
- Culture
- Sport

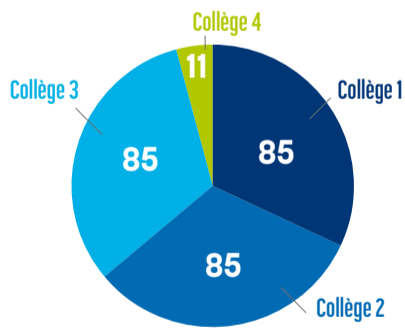
Il peut répondre aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional (saisine) et, depuis 2016, il est chargé d'informer le Conseil régional sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. Il bénéficie également d'une liberté d'expression, à la fois dans le choix des thèmes qu'il souhaite mettre en lumière (auto-saisine), dans ses positionnements et dans sa communication. Il publie et diffuse des avis et rapports : propositions de diagnostics et d'analyses prospectives, élaboration de préconisations concrètes, au plus près de la réalité des habitants.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine compte 266 conseillers représentant 147 organisations

Répartition des conseillers par ex-région



Répartition par collège / Janvier 2016



Collège 1 Activités non salariées
Collège 2 Organisations représentatives des salariés
Collège 3 Organismes et associations participant à la vie collective de la région
Collège 4 Personnalités qualifiées

Répartition par département

